Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20260917-62-2026-DE
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Date de la convocation :

17 août 2026

Date de la réunion :
17 septembre 2026

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du **17 septembre 2026**

L'An deux mil vingt six **le 17 septembre à 14h30,** le Conseil d'Administration du Centre De Gestion s'est réuni au siège du Centre De Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED.

Nombre de membres en exercice : 26

Membres présents :

Titulaires : Stella COCHETON, Laurent ALLANIC, Franck BOITEL, Isabelle JALLAIS-GUILLET, Annie LEVEAUX, Claude NAUDION, Sabine MARTIN, Annick BARRÉ, Michèle GAUTHIER, Marie-Pierre BEAU, Laurent AUGER, Mourad SALAH-BRAHIM,

Titulaires excusés : Jean-Marc MORETTI, Nicole JEANTHEAU, Pascal BIOULAC, Joël MARQUET, Charles RICHARDIN, Pascal HUGUET, Jean-François LAHAYE, Corinne GARCIA, Pascal NOURRISSON, Guillaume SAVEUSE, Catherine LHÉRITIER, Philippe MERCIER

Suppléants : Serge CHOLLET, Johann ELBORY, Yann LAFFONT,

Suppléants excusés : Simon HOUDEBERT, Annick GOINEAU, Stéphane DUFRAINE, Claire FOUCHER-MAUPETIT, Morgan BEAUVOIR, Florence DOUCET,

Pouvoirs :
Nicole JEANTHEAU a donné pouvoir à Annick BARRÉ
Catherine LHÉRITIER a donné pouvoir à Marie-Pierre BEAU,
Guillaume SAVEUSE a donné pouvoir à Mourad SALAH-BRAHIM

Madame Stella COCHETON a été désignée secrétaire de séance.

N°62.2026

(Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, le Président)

Objet de la délibération :

Personnel

Création d'un poste de conseiller.ère de prévention des risques professionnels au sein du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG41) – Mise à jour du tableau des effectifs au 1er octobre 2026

M. Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, le Président, a rappelé aux membres du Conseil d'Administration du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG 41) que l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Dans ce cadre, le Président a proposé la création suivante, à compter du 1er octobre 2026 :

Filière administrative

- 1 poste à temps complet pour assurer les missions de conseiller.ère en prévention des risques professionnels au grade de rédacteur principal de 1ère classe.

.../...

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20260917-62-2026-DE
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026

Au vu des éléments susvisés, les membres du Conseil d'Administration du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- **d'approuver** la création du poste suivant, à compter du 1er octobre 2026 :

1 poste à temps complet pour assurer les missions de conseiller.ère en prévention des risques professionnels au grade de rédacteur principal de 1ère classe

- **d'approuver** la mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1er octobre 2026

- **d'inscrire** les crédits au budget de l'établissement affecté au chapitre 012

- **d'autoriser** le Président du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 17 septembre 2026

La secrétaire de séance,

Stella COCHETON

Le Président,

CENTRE DE GESTION - FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - DE LOIR-ET-CHER (41)

Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED

Publié ou notifié le : 24-09-2026
Exécutoire le : 24-09-2026

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

CENTRE DE GESTION - FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - DE LOIR-ET-CHER (41)

Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED